

Entente de coopération entre les la normalisation de la Commission électrotechnique internationale (CEI) et

la Commission africaine de normalisation électrotechnique (AFSEC)

Préambule

La CEI et l'AFSEC ont convenu de coopérer dans un certain nombre de domaines, couvrant en particulier la représentation de la Croix et l'échange d'informations techniques dans les domaines de la normalisation et le développement de l'électrotechnique.

Les normes qui sont fondées sur les publications existantes de la CEI devrait être élaboré et harmonisé sous les auspices de l'AFSEC avec l'aide de la CEI.

Pour les produits non couverts par les normes CEI et de garantir leur pertinence par rapport aux besoins de l'Afrique, des normes seront élaborées sous les auspices de l'AFSEC. Ils seront soumis à l'examen par la CEI par un ou plusieurs membres de la CEI ou de l'AFSEC, en utilisant la CEI procédures normales.

1. Objectifs

- a. Pour favoriser la communication entre AFSEC et de la CEI.
- b. Pour promouvoir l'utilisation des normes de la CEI en réponse aux demandes du marché.
- c. Pour assurer la transparence du processus de normalisation afin de faciliter le commerce mondial.
- d. Pour accélérer le processus de normalisation afin de répondre aux diverses exigences du marché.
- e. Pour rendre l'exploitation rationnelle des ressources disponibles dans les activités de normalisation.
- f. Pour faciliter l'application des accords déjà conclus concernant les nations et les communautés économiques régionales (CER) de l'Afrique.
- g. Pour augmenter la participation d'experts africains dans les différents comités de la CEI.
- h. Pour informer les membres non-CEI de l'AFSEC sur les activités connexes.

2. Échange d'informations au Bureau Central Secrétaire exécutif de niveau /

La CEI Secrétaire général fournira au Secrétaire exécutif AFSEC avec l'accès au site web de la CEI 2,1 pour les suivants, qui **peuvent** être distribués à tous les membres AFSEC:

- a. Le Répertoire de la CEI,
 - b. Le catalogue des normes de la CEI,
 - c. Bases de données, qui couvrent l'état de tous les projets techniques,
 - d. «À l'intérieur de la CEI", qui donne des informations générales sur la CEI, et
- e. L'information du public, y compris «la CEI E-Tech" et le rapport annuel de performance.

La CEI Secrétaire général fournira au Secrétaire exécutif AFSEC avec l'accès au site web de la CEI 2,2 pour les suivants, dont l'accès **est** limité au Président AFSEC et le Secrétaire exécutif:

- a. documents du Conseil, qui comprennent tous les conseil résolutions du Conseil, les décisions et les rapports au Conseil,
- b. Gestion de la normalisation des documents du Conseil (à savoir les documents qui sont disponibles aux Comités nationaux (CN)), et
- c. Évaluation de la conformité des documents du Conseil à la disposition des commandes numériques (c.-à ces documents qui sont disponibles aux Comités nationaux (CN)).

Le Secrétaire AFSEC exécutif questions à travers une diffusion sur le site web de la CEI AFSEC 2,3 Bureau Central /:

- a. Répertoire des membres AFSEC,
- b. Statuts,
- c. procédures de normalisation,
- d. Rapports des comités techniques,
- e. Procès-verbal de réunion de certains Comités Techniques (CT) sur demande,
- f. Procès-verbal de la réunion du Conseil de l'AFSEC, et
- g. Procès-verbal des réunions du comité de gestion de l'AFSEC.

Autres non-techniques de l'information générale seront mis à disposition en cas de besoin par un 2,4 accord spécial entre le central de la CEI Office / AFSEC et le Secrétaire exécutif.

3. Coopération

Lorsque AFSEC établit un comité technique (TC) ou sous-comité technique (TSC) qui est parallèle 3,1 l'activité d'un comité technique IEC ou un de ses sous-comités, il notifie à la CEI, qui à son tour, prendra les dispositions nécessaires pour les données spécifiques de l'équivalent IEC / TC ou SC doit être transféré à l'AFSEC / TC ou TSC. AFSEC s'engage à transmettre les résultats de ses activités d'harmonisation des normes de la CEI.

AFSEC et de la CEI examinera la possible de développer un programme d'activités conjointes. 3,2

AFSEC encouragera chacun de ses membres de créer un Comité national pleinement représentatif et 3,3 tenir informés de la CEI

4. Représentation de la Croix-

Un représentant de l'AFSEC seront invités à assister en tant qu'invités de la CEI assemblée générale

4,1 annuelle, en particulier le Conseil et le conseil d'administration de séances plénières de la normalisation.

Un représentant de la CEI seront invités à assister à l'Assemblée générale annuelle AFSEC et de la gestion des réunions du Comité

4,2 AFSEC encouragera chacun de ses membres à

4,3

- a. former un Comité national pleinement représentatif
- b. participer à la CEI travaux techniques en participant aux travaux de la CEI au niveau national, et
- c. servent activement des experts nationaux aux travaux des TC / SC d'intérêt pour la région africaine.

5. Application de l'Accord

La CEI Secrétaire Général et Secrétaire exécutif AFSEC sont responsables de la mise en œuvre du présent Accord. Des rapports réguliers seront soumis aux deux Conseils. Cet accord pourra être dénoncé par chacune des parties, après avoir donné un préavis écrit de six mois pour annuler.

Cette entente sera révisée au moins une fois tous les deux ans.

6. Glossaire des acronymes et abréviations

AFSEC	Commission africaine de normalisation électrotechnique
CEI	Commission électrotechnique internationale
Caroline du Nord	Comité national
REC	Communauté économique régionale
TC	Comité technique
(T) SC	(Technique) Sous-comité

Signé au nom de la CEI Date
... ..

Secrétaire général

Signé au nom du AFSEC Date
... ..

AFSEC président